

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Le CDDIDS et l'APRIDS fusionnent leurs opérations et leurs actifs

Montréal, le 28 novembre 2014 – L'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs (APRIDS) et le Comité pour le développement durable de L'Île-des-Sœurs (CDDIDS) ont tenu une assemblée extraordinaire conjointe de leurs membres respectifs le 25 novembre dernier au centre communautaire Elgar pour présenter le projet de fusion des opérations et des actifs de ces deux organismes. Les présentations faites devant salle comble ont permis d'obtenir le consensus des membres présents sur cette fusion.

« Nos missions se rejoignent beaucoup en ce que chacun de nos deux organismes vise l'amélioration de la qualité des milieux de vie sur L'Île-des-Sœurs, la promotion et la défense des intérêts de tous les résidents de L'Île-des-Sœurs, le souci de l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, d'où les discussions avec le CDDIDS des derniers mois menant à cette entente de fusion de nos forces », déclare Daniela Villatora, présidente de l'APRIDS.

« Il était dans l'intérêt de nos deux organisations de regrouper nos ressources dans un souci d'efficacité, de saine gouvernance, de respect et de pérennité de nos missions respectives. Nos représentations seront ainsi unifiées pour assurer une voie concertée et forte auprès de toutes les instances. Grâce à cette fusion, nous assurerons une meilleure synergie entre nos différentes missions, nous réduirons la confusion perçue par la population entre nos deux organisations et nous renforcerons notre image de marque », précise Daniela Villatora.

« Suite à l'entente imparfaite qui vient d'être signée entre la CSMB et certains citoyens de L'Île-des-Sœurs concernant l'engagement de non-agrandissement de la deuxième école primaire présentement en construction, nous avons eu des discussions avec l'APRIDS pour convenir de modalités particulières de fusion permettant d'assurer que l'APRIDS jouera le rôle de chien de garde pour assurer que l'école ne sera jamais agrandie dans le parc », déclare Mario Langlois, président de l'exécutif du CDDIDS. Ainsi, les fonds provenant de la campagne de financement « Adoptez un arbre » seront transférés dans un compte distinct que l'APRIDS va maintenir pour servir à la sauvegarde du parc de la Fontaine contre toute tentative éventuelle d'agrandissement de l'école dans le parc.

Le 1^{er} janvier prochain, les opérations et les actifs du CDDIDS seront transférés à l'APRIDS qui va créer au sein de son organisation un nouveau comité Développement durable. Les membres actuels du CDDIDS qui ne sont pas déjà membres de l'APRIDS deviendront automatiquement membres de l'APRIDS sans frais pour l'année 2015. Suivant la fusion, l'APRIDS comptera près de 1000 membres individuels et huit membres institutionnels, dont sept syndicats de grandes copropriétés.

À propos de l'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs :

L'APRIDS est une association regroupant de nombreux propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs. Sa mission est de représenter tous les insulaires, de leur fournir toute information pertinente et de défendre leurs intérêts, principalement auprès des instances publiques.

- 30 -

Renseignements :

Daniela Villatora | Téléphone : (514) 983-7628 | Courriel : daniela.villatora@aprids.ca

Mario Langlois | Téléphone : (514) 767-8299 | Courriel : ml@mariolanglois.ca